



« Donner valeur de loi au devoir de sauver les vivants »

210 rue St Martin 75003 PARIS
Tél. : (33-1) 44 61 03 25 - Fax : (33-1) 44 61 03 20
<http://www.survie-france.org>
e-mail : contact@survie-france.org

TCHAD - Positionnement de Survie en date du 19 avril 2006

1. Pour des intérêts économiques, géo-stratégiques et militaires, la France a soutenu et contribué à maintenir au pouvoir dans ses anciennes colonies un certain nombre de régimes corrompus et criminels, au mépris de leur population : Omar Bongo au Gabon, Denis Sassou N'Guesso au Congo-Brazzaville, Paul Biya au Cameroun, Eyadéma au Togo... Ces relations économiques, diplomatiques et militaires avec des pouvoirs claniques et tortionnaires, exhibées sous le signe de l'amitié, sont souvent justifiées officiellement par une volonté de pacifier les sous-régions concernées, dans l'objectif d'assurer la « stabilité » des Etats. La politique extérieure de la France en Afrique, conduite dans une opacité quasi permanente tout en s'affranchissant du contrôle du Parlement, a contribué à une consolidation des régimes dictatoriaux, pérennisant ainsi le pillage des ressources naturelles et conduisant à une déstabilisation à retardement et durable dans plusieurs sous-régions au Sud du Sahara.

2. Depuis l'indépendance du Tchad jusqu'à ce jour, la France n'a cessé de soutenir les régimes dictatoriaux successifs, y compris celui d'Hissène Habré aujourd'hui poursuivi pour tortures et crimes contre l'humanité, et celui d'Idriss Déby, son ancien Chef d'Etat major formé à l'Ecole de guerre de Paris, au pouvoir depuis 1990 par le biais d'élections présidentielles truquées en 1996 et 2001. Malgré les avertissement répétés de la part de nombreuses associations tchadiennes et internationales, dont Survie, ce soutien diplomatique et militaire de la France a contribué à maintenir le Tchad dans un état d'arbitraire politique, de dégradation des conditions socio-économiques et de déstabilisation durable de la sous-région: hier l'embrasement du Darfour, à l'ouest du Soudan, aujourd'hui le chaos annoncé au Tchad.

3. Survie condamne avec la plus grande fermeté le principe de toute immixtion unilatérale des forces armées françaises dans les affaires du Tchad. Elle demande aux autorités françaises de s'expliquer immédiatement sur son intervention militaire sur l'ensemble du territoire tchadien, au-delà de l'appui au renseignement et logistique, notamment lors des tentatives de coup d'Etat les 14 mars et 12 avril dernier.

4. Survie a initié le 13 avril dernier, en coordination avec d'autres organisations françaises et internationales, une Lettre ouverte adressée aux autorités françaises afin de relayer et appuyer les revendications de la société civile tchadienne, structurée au sein d'un Comité d'appel à la paix et à la réconciliation, à savoir :

- cesser tout appui politique et militaire de la France au régime actuel,
- arrêter tout soutien en faveur du maintien de l'élection présidentielle du 3 mai, d'une part verrouillée d'avance et d'autre part absurde dans un tel contexte,
- favoriser la tenue d'un véritable dialogue politique national tel que proposé par la société civile tchadienne et accepté par l'ensemble des forces sociales et politiques.

5. Survie rappelle que ce dialogue national ne peut être initié que dans des conditions de sécurité garanties et assurées de façon effective par la communauté internationale. Dans cet objectif, une force de maintien de la paix doit être déployée dans les plus brefs délais à N'Djaména, sur l'ensemble du territoire tchadien ainsi que dans le Darfour, où les Nations-Unies doivent suppléer l'action de l'Union africaine sans attendre la passation officielle prévue en septembre prochain.

6. Compte tenu de sa présence actuelle en moyens humains et logistiques, la France sera très certainement désignée par la communauté internationale pour assurer, du moins à court terme, cette sécurisation. Compte tenu de son rôle historique et de son implication aux côtés du régime d'Idriss Déby, Survie attire l'attention sur le fait que cette mission ne pourrait être assurée que pour une durée extrêmement brève de transition, uniquement dans le cadre d'un mandat précis de la communauté internationale, et en la présence d'observateurs internationaux sur le terrain .\.